

Artexpte est reconnaissant de l'appui continu que nous recevons du milieu des arts visuels. Notre succès et la croissance de notre collection dépendent de ce type d'appui généraux.

L'analyse des dons éventuels et le traitement de ceux-ci mobilisent des ressources considérables. Si vous songez faire un don, les considérations suivantes peuvent vous aider à identifier les documents pertinents à la collection d' Artexpte.

LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACCEPTATION

Organismes donateurs

Nous encourageons les organismes artistiques à nous fournir :

- des documents qui reflètent leurs activités (par exemple : les catalogues d'exposition, les cartons d'invitation, les annonces et autres documents publiés)
- des publications sur des artistes canadiens produites par les maisons d'éditions indépendantes ou alternatives (publiées au Canada ou à l'extérieur du pays)
- du matériel de référence au sujet de l'art canadien
- des textes théoriques sur l'art publiés pour la communauté internationale des arts visuels
- des périodiques d'art publiés au Canada ou à l'extérieur du pays
- des publications concernant les artistes et activités culturelles d'importance internationale

Pour éviter l'envoi de matériel qui se trouve déjà dans notre collection ou de publications qu'Artexpte ne retient pas, nous demandons aux organismes artistiques :

- de ne pas nous envoyer le matériel publié par d'autres institutions artistiques au Canada
- de ne pas nous envoyer plus qu'une copie d'une même publication
- de ne pas nous envoyer les invitations, les communiqués de presse, les dossiers de presse ou les coupures de presse concernant des expositions ou des activités ayant lieu à l'extérieur du Canada
- de ne pas nous fournir de catalogues d'encans
- de ne pas nous envoyer des œuvres d'art

Donateurs privés

Les individus qui veulent contribuer à notre collection sont encouragés à nous envoyer des documents qui concernent les activités en arts visuels se déroulant au Canada. Nous acceptons également le matériel publié à l'extérieur du pays pour autant qu'il soit pertinent avec la collection d'Artexpte.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Nous demandons aux donateurs de nous transmettre une liste des documents qu'ils souhaitent donner afin de nous permettre de vérifier si les titres sont déjà dans la collection et aussi d'évaluer leur contenu.

Artex te accepte ou non les dons à la lumière des critères relatifs au développement de la collection.

Une fois acceptés les documents deviennent la propriété d'Artex te.

Pour les donateurs privés uniquement, des reçus pour fins d'impôt peuvent être émis d'une valeur minimale de 25\$. Ces reçus peuvent ne pas être émis la même année où le don est fait.

Ces nouvelles ressources seront traitées et cataloguées afin d'être par la suite rendues accessibles au public dans les dossiers d'artistes, les dossiers d'organisme et/ou par l'entremise de notre base de données.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.